

Compte rendu du conseil municipal **Séance du 05 mars 2013**

Absents excusés : Yves Billod-Laillet, Alain Danguy, Nadège Devillers, Renée Dordor
Absents : Gérard Baudras, Brigitte Personeni

Comptes administratifs 2012

➤ Commune

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2012 au conseil Municipal :

Résultat de fonctionnement : 755 376.80 €

Résultat d'investissement : 6 468.58 €

Reste à réaliser dépenses : 543 670 €

Reste à réaliser recettes : 170 755 €

Résultat de clôture investissement : - 366 446.42 €

Résultat de clôture 2012 : 388 930.38 €

➤ Camping

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2012 au conseil Municipal :

Résultat de fonctionnement : 37 180.42 €

Résultat d'investissement : - 14 318.34 €

Résultat de clôture 2012 : 22 862.08 €

➤ Eau, assainissement

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2012 au conseil Municipal :

Résultat de fonctionnement : 145 944 €

Résultat d'investissement : 37 652 €

Résultat de clôture 2012 : 183 596 €

L'excédent est en diminution, les travaux de la canalisation sous le pont vont accentuer ce phénomène.

➤ ZA

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2012 au conseil Municipal :

Résultat de fonctionnement : - 3508.50 €

Résultat d'investissement : -136 326.70 €

Résultat de clôture 2012 : -139 835.20 €

➤ CCAS

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2012 au conseil Municipal :

Résultat de fonctionnement : 661.59 €

Résultat d'investissement : 1 932.04 €

Résultat de clôture 2012 : 2 593.63 €

Heures supplémentaires

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le paiement des heures supplémentaires pour le déneigement pour le mois de février 2013 comme suit :

Jean PRILLARD :

- dimanche : 0.5 heure

- nuit : 10.5 heures

- semaine : 1 heure

Jean-Claude LAZARD :

- semaine : 3 heures

Location pêche

Suite à la demande de la société de pêche « amicale des bredouillards » le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- accepte de ne plus facturer la location des rives de la Loue sur Quingey à la société de pêche, soit 45.74 € par an, à compter de l'année 2013
- accepte le nouveau bail avec la société de pêche « Amicale des bredouillads »
- autorise le Maire à signer ce bail.

Pendant la période d'ouverture du camping, la pêche sera autorisée sur le site du camping uniquement aux campeurs qui auront une carte de pêche journalière sur la commune.

Information du Maire, questions diverses

➤ Point médiathèque : le maire informe que le dossier de subvention de l'Europe a été retenu.

Rappel de l'historique de ce projet, achat maison...car il s'agit d'un endroit stratégique dans la commune, à proximité de l'école.

Chantal Gille-Urvoy pose la question sur le devenir de la fresque si démolition complète de la maison, Pascal Cart-Lamy remarque qu'il serait en effet dommage pour la fresque mais que le montant de cette dépense est minime par rapport au montant des travaux de la médiathèque.

De Jacques Breuil : l'avancement du dossier d'étude concernant les surfaces nécessaires à la construction ne permet pas de savoir si la fresque sera ou non démolie.

➤ Espace culturelle : Surcoût du montant des travaux de 16 000 € et pour l'espace scénique de 27 000 €.

➤ Pôle santé : Prévisions de 5 cellules au lieu de 3 initialement prévues, par conséquent l'estimation du coût des travaux passe de 54 000 € à 145 772 € dont 25 000 € d'aménagement extérieur pour les personnes à mobilité réduite.

Soit un coût d'environ 1 150 € / m², ce qui correspond aux ratios habituels pour de la réhabilitation lourde.

➤ Signalétique patrimoine : Présentation par Chantal Gille-Urvoy.

En tant que Petite cité comtoise de caractère, il convient de valoriser le patrimoine de notre commune de Quingey.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide la réalisation de 10 panneaux de signalétique régionale du patrimoine,
- Autorise le Maire à solliciter le Conseil régional afin de bénéficier d'une aide de 80 % TTC du coût de fabrication (livraison et pose comprise),
- Accepte la prise en charge par la commune de la somme de 3 157.36 € correspondant à 20 % TTC du coût de l'opération,
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

➤ Dissimulation réseau électrique rue du Gey et carrefour du Cimetière réalisée par le SYDED, avec un coût prévisionnel pour la commune de 65 008 € et de 43 016 € pour le SYDED.

➤ SPA : erreur sur le compte administratif 2012, une subvention de payé en plus de la cotisation. Mais vu que la commune avait donné son accord de principe pour une subvention afin de contribuer au financement d'un nouveau refuge pour animaux.

Renouvellement de la convention avec la SPA de Besançon et de Franche-Comté, pour l'année 2013, à raison de 0.30 € par an et par habitant.

➤ Encaissement d'un chèque de 584.25 € d'une assurance pour la réparation du spot rue de l'église

➤ Emploi avenir : Suite à la délibération n° 13-12-2012-011 du 13 décembre 2012 créant un poste d'emploi d'avenir pour notamment l'entretien des espaces verts et du fleurissement, le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés, après en avoir délibéré :

- précise que ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois
- précise que la durée de travail est fixée à 35 heures par semaine
- indique que la rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail

- autorise le Maire à signer la convention avec Monsieur AVOGADRO Rémi et le contrat de travail à durée déterminée
- autorise le maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

➤ Mobidoubs : la fréquentation est passée de 947 voyageurs en janvier 2013 contre 212 en janvier 2012

➤ ATESAT : il s'agit de l'assistance d'un technicien de la DDT, accord du conseil municipal pour adhérer.

➤ Camping :

Après présentation du projet de modernisation et de mise aux normes du camping 3 étoiles par J-C Goy, le conseil municipal donne son accord pour inscrire ces travaux au budget 2013 et autorise le Maire à solliciter le conseil général et la région de Franche-Comté pour une demande de subvention.

Le coût des travaux est estimé à 70 342 € HT.

➤ Eoliennes : Information du Maire sur l'état d'avancement du dossier : les résultats des mesures du vent permettent de répondre favorablement à la demande du maire de déplacer la première éolienne initialement prévue dans l'axe de la zone d'activité. Elle serait située approximativement au dessus de la nouvelle station d'épuration au sommet de la côte de Moini (522 m), soit à 1.7 km de la première maison de Quingey. Une feuille d'information sera distribuée prochainement.